Nouvelles poursuites de M. Raynal contre la « Cocarde »

La *Cocarde* publie la dépêche suivante de son correspondant de Bordeaux :

« Bordeaux, 27 décembre. — M. Raynal a fait saisir ce matin des exemplaires de la *Cocarde* à Bordeaux. Son intention, après en avoir fait officiellement constater la vente est de vous poursuivre devant le même jury qui a condamné Gilly.

» Inutile d'insister. »

La *Cocarde* ajoute :

« M. Raynal a peur du jury de la Seine; il veut nous envoyer devant le jury de Bordeaux.

» Nous réservons, à Bordeaux même, une terrible surprise à M. Raynal. »

La mort de M. Barbe

Un journal du matin tentait hier d'établir un rapprochement entre l'empoisonnement du baron de Reinach et deux autres morts soudaines.

Une de ces deux morts visées par notre confrère ne serait autre que celle de M. Barbe, ancien ministre de l'agriculture.

On sait que la mort de M. Barbe a été attribuée à une congestion cérébrale.

La mort de M. de Reinach
Version d'empoisonnement controuvée

On lit dans le *Temps*, la version suivante qu'il convient de ne reproduire que sous toutes réserves :

« En attendant que les deux experts chimistes dont ils demandent l'adjonction soient désignés par le parquet, MM. Ogier et Bordes poursuivent leurs expériences pour arriver à déterminer les causes de la mort de M. de Reinach.

» M. Brouardel a conféré hier à ce sujet avec M. Franqueville, juge d'instruction.

» Immédiatement après l'autopsie, on avait admis, sur certains indices, que M. de Reinach avait absorbé de l'atropine. Or, on n'a, jusqu'à présent, trouvé dans les viscères soumis à l'examen aucune trace de poison d'aucune sorte.

» Ainsi la première hypothèse est détruite.

» Les organes ont été reconnus absolument sains et le docteur Brouardel conclut à la mort naturelle.

» C'est pour faire constater ce résultat inattendu que MM. Ogier et Bordes ont réclamé et obtenu une contre-expertise. »

M. de Morès et M. Yves Guyot

Paris, 28 décembre. — En réponse à une note du *Siècle*, M. le marquis de Morès écrit dans la *Libre Parole*, et dit :

« En annonçant que j'avais été à Bruxelles, M. Yves Guyot a menti. »

M. Burdeau et le Panama

Paris, 28 décembre. — La *Libre Parole* de demain publie, en tête de ses colonnes, un article de M. Burdeau, ministre de la marine, paru jadis dans le *Globe* et intitulé : « Panama restera-t-il français ? »

Dans cet article qui n'est qu'un long dithirambe, l'affaire de Panama est gratifiée d'entreprise nationale, de placement à 10 0/0, d'heureuse fortune pour les capitalistes, gros et petits — petits surtout — etc.

En somme, un de ces articles dont on dit couramment, quand on les rencontre dans une feuille publique : « Il a dû coûter bon. »

L'opinion des journaux

Paris, 28 décembre. — Dans la *Petite République*, M. Lockroy dresse le bilan de la législature. Il constate que la politique d'affaires nous a précipités dans la plus lamentable anarchie; les réformes promises, les lois les plus urgentes ont été ajournées et il est temps de revenir à la politique de principes.

Le *XIXe Siècle* dit que M. Brouardel, pressé par le ministre de la justice, remettra ses conclusions écrites d'ici à une dizaine de jours, et n'attendra pas la contre-expertise réclamée par MM. Ogier et Bordas, qui ne sera pas terminée avant une quinzaine.

La soirée politique

Paris, 28 décembre. — Les essais d'étouffement se succèdent, grandissant en importance, comme en signification devant les facilités momentanées données au gouvernement. Tout cela sent la hâte qu'il a à terminer l'affaire et à ne pas attendre soit de nouvelles preuves, soit le retour du Parlement.

En dehors de ce qui se passe dans la coulisse ministérielle ou judiciaire, et que l'on ne peut connaître de suite, la journée nous a fourni plusieurs symptômes caractéristiques sur lesquels il nous faut revenir.

Il y a d'abord cette perspective de l'officieux *Temps*, journal qui a de sérieux intérêts dans la question, que l'instruction criminelle pourrait être close d'ici au 10 janvier.

« Comment, dit-on un peu partout, on s'en tiendrait là? C'est à poursuivre une douzaine de personnes que se limiterait le gigantesque nettoyage dont parlaient, au début, d'un ton indigné, les parlementaires? La voilà la lumière éclatante! La justice imminente! etc., etc.»

Non, bien franchement, on se refuse à croire à la réalité d'une semblable comédie.

Le second symptôme réside dans la nouvelle, provenant encore du *Temps*, que l'expertise médicale du corps du baron de Reinach, établirait la mort naturelle.

Or, c'est ce même organe officieux qui, il y a quinze jours à peine, le 13 courant, disait textuellement : « L'hypothèse d'une mort naturelle est écartée définitivement (sic). Un premier examen du cadavre a convaincu (sic) les médecins qui ont fait l'autopsie, que le baron de Reinach n'était pas mort d'une congestion cérébrale, comme on l'a dit tout d'abord. »

Un troisième indice est le changement d'attitude de la justice à l'égard des administrateurs de Panama.

Hier, ces messieurs ont vu le secret, qui pesait sur eux, levé en partie et ont obtenu une entrevue avec leur famille. Ce soir, il est question de les mettre en liberté sous caution.

Bref, de ce côté aussi, on a abandonné les rigueurs des premiers jours sous promesses, sans doute, qu'au tribunal et ensuite, on saurait se montrer discret.

D'autre part, le gouvernement s'est donné une peine inouie pour faire démentir, cette après-midi, le bruit d'une nouvelle découverte de documents importants.

Pour peu, on n'en aurait jamais trouvé, et le chargement de dix-huit camions de papiers, documents et registres saisis au Panama et ailleurs, ne seraient utilisés que pour le pilon.

Enfin, dans une visite qu'il fit ce matin à M. Ribot, M. Constans se montra, dit un journal du soir, plein de déférence pour le président du conseil.

Voilà une démarche qui pourrait être rapprochée, croyons-nous, de celle de M. Andrieux auprès de M. de Freycinet.

Mais alors, nous nous expliquons mieux une conversation longue et animée de M. Rouvier avec le représentant du *Temps*, dans les couloirs de la Chambre. L'ex-ministre des finances, qui ne peut plus être écouté partout, devait, étant informé de la volte-face du gouvernement, se plaindre amèrement d'être parmi les sacrifiés, et peut-être menacer de révéler quelques-uns des 104 noms du chèque Arton, si on ne s'arrange pas pour le retirer du bourbier, ou, si, tout au moins, on ne lui garantit pas l'acquittement.

Du reste, ce joli plan du gouvernement peut, nous le répétons, trouver d'autres pierres d'échoppement, soit par de nouvelles divulgations, soit par une bonne interpellation le 10 janvier, date commune au procès correctionnel et à la rentrée des Chambres.

Paris, 1 heure 1/2 matin. — Nous rapportons d'une tournée bien complète dans les cercles politiques, une confirmation, plutôt accentuée, de ce que nous disions précédemment des agissements du gouvernement.

Il paraît qu'un magistrat qui gênait beaucoup par ses manœuvres, c'est M. Boulier, procureur de la République. Aussi va-t-il recevoir de l'avancement, il va être nommé à la Cour de cassation, en remplacement de M. Loewe, qui aura la succession de M. Ronjat.

Le nouveau procureur de la République, choisi par M. Bourgeois, serait M. Cruppi, actuellement avocat général.

M. Quesnay de Beaurepaire a été envoyé à la Cour de cassation, mais c'était pour un motif contraire à celui qui y fait aller M. Roulier.

A propos de ce dernier, on nous rapporte que par trois fois, ces jours derniers, il a donné, à propos du Panama, des ordres d'arrestations et de perquisitions. Chaque fois, sur un avis supérieur, il a dû retirer ses instructions.

C'est même ainsi que l'on explique l'agitation marquée à la préfecture, durant trois soirs successifs et dont nous avons parlé.

LE REJET DE LA CONVENTION DOUANIÈRE
AVEC LA SUISSE
UNE APPRÉCIATION DE LA PRESSE BELGE

Voici de quelle façon le *Précurseur* d'Anvers apprécie le rejet, par la Chambre des députés, du projet de convention douanière avec la Suisse :

« La Chambre des députés de France a rejeté la convention commerciale franco-suisse. C'est la guerre des tarifs entre les deux républiques. C'est la muraille de Chine élevée sur la frontière de l'Est, comme elle existe déjà du côté de l'Italie et du côté de l'Espagne.

» La majorité de la Chambre a été plus réactionnaire encore que M. Méline. Elle n'a pas voulu passer à la discussion des articles. Le chef des protectionnistes avait reconnu cependant la nécessité de se montrer conciliant vis-à-vis des suisses et d'admettre quelques-unes de leurs réclamations. D'après lui, le tarif minimum pourrait, au besoin, être changé, mais légèrement, sans porter atteinte à l'ensemble de la législation douanière votée il y a un an. Ce n'est donc plus qu'une question de mesure. Jusqu'à quel point M. Méline admet-il des modifications ?

» Le seul pays qui pouvait entamer utilement les négociations pour un traité de commerce avec la France était, dans les circonstances actuelles, la Belgique. Nous pouvions nous contenter pour le moment d'une convention assurant aux deux parties le traitement de la nation la plus favorisée, et garantir à nos voisins les droits actuels sur les vins et les soies, en échange de la suppression ou d'une forte réduction des surtaxes d'entrepôt. C'est la partie de la législation que les protectionnistes français abandonneront le plus facilement, puisqu'elle pèse sur l'industrie et sur l'agriculture de leur pays et crée une inégalité choquante entre les diverses régions.

» Les départements du Nord et surtout ceux du Nord-Est, ne peuvent s'approvisionner économiquement que par la Belgique. Les obliger à recevoir ce dont ils ont besoin de l'étranger, par Dunkerque ou Havre, c'est leur rendre la concurrence plus difficile et favoriser les usines situées dans le voisinage des villes maritimes nationales.

» Autant nous avons intérêt à laisser les grandes puissances négocier les premiers traités de commerce, quand il s'agit d'obtenir des réductions de droits sur les produits fabriqués, autant il y en avait dans la situation actuelle, non-seulement pour notre pays, mais pour l'Europe, de faire porter le premier coup à l'œuvre de M. Méline par la Belgique, au moyen de la réforme du régime des surtaxes d'entrepôt. Aujourd'hui cette campagne devient plus difficile. Après l'échec de la convention franco-suisse, il faudra attendre peut-être une nouvelle législature en France. Celle de l'affaire du Panama veut l'isolement, la rupture économique avec le reste du monde ; la défense des intérêts privés lui est plus chère que celle des intérêts généraux de la nation.

« La convention de Berne pour la propriété littéraire n'a plus qu'une année à vivre. Les conventions spéciales n'existent plus pour la France, depuis la dénonciation des traités de commerce. La Suisse ne veut renouveler celle qu'elle avait avec sa voisine, qu'avec un nouveau traité réglé les rapports commerciaux. C'est donc le retour prochain au système de la liberté de la contrefaçon. La réaction l'emporte, mais c'est la France qui l'a voulu. Elle a donné le signal du recul, elle repousse la solidarité des intérêts internationaux, elle ne veut pas le développement des relations amicales entre les peuples, elle préfère la guerre. On lui répondra par la guerre. »

NOUVELLES DU JOUR

Une bagarre à la Petite Bourse

Paris, 28 décembre. — Ce soir, une bagarre s'est produite à la Petite Bourse du Boulevard. Un certain nombre de jeunes coulissiers, mécontents de ce que leurs vacances ne commençaient pas ce soir, ont troublé la séance.

La plupart des cours n'ont pu être cotés. Les vieux coulissiers ayant protesté, il y a eu échange de coups de poing. L'arrivée de M. Porée, commissaire de police, a mis fin au tumulte.

Mort d'un officier au Tonkin

Paris, 28 décembre. — Une dépêche du ministère de la marine annonce la mort du sous-lieutenant du Trémollet de la Satterie, décédé au Tonkin le 2 décembre, des suites de blessures reçues au combat de Long-Koi

Le Pape et la France

Rome, 28 décembre. — Le Pape, recevant aujourd'hui M. Lefèvre de Béhaine, a manifesté ses sentiments les plus sympathiques pour la France. En congédiant notre ambassadeur, Sa Sainteté lui a dit qu'elle ne cessait de prier pour sa chère France bien-aimée, et que la crise qu'elle traverse la lui rend plus chère encore.

Léon XIII a déclaré qu'il aurait été très heureux de pouvoir donner le chapeau de cardinal à l'évêque d'Autun, mais il espère qu'il aura cette satisfaction dans un prochain consistoire.

M. Jules Ferry et le comte Dillon

Paris, 28 décembre. — Le *Gaulois*, de ce matin, pose à M. Joseph Reinach, trois questions relatives aux relations ayant existé entre M. le comte Dillon et la *République française*, et au lancement projeté par l'ex-ami du général Boulanger de la candidature de M. Jules Ferry à la présidence la République.

Dans une réponse que publiera, demain matin, le journal du gendre de Von Reinach, le député des Basses-Alpes déclare, qu'en 1887 il céda au comte Dillon, sur la présentation que lui avait faite de ce dernier M. Denayrousse, cent actions de cinq cents francs de la *République française*.

Après avoir traité d'invention saugrenue (sic) la campagne en faveur de M. Jules Ferry, M. Joseph Reinach ajoute avoir retourné sa souscription à M. Dillon, en raison du mécontentement exprimé par ce dernier au sujet des attaques dirigées contre le général Boulanger par la *République française*.

La droite constitutionnelle et les scandales du Panama

Paris, 28 décembre. — La droite constitutionnelle, réunie aujourd'hui, a décidé de persévérer dans sa résolution de seconder les efforts qui seraient faits pour arriver à la manifestation de la vérité dans les affaires du Panama.

Elle s'est occupée de la question du renouvellement du bureau de la Chambre, qui doit avoir lieu à la rentrée.

La chasse à Rambouillet

Paris, 28 décembre. — Aujourd'hui, les ambassadeurs d'Angleterre, de Portugal, les ministres du Danemarck, du Mexique, de Bavière, de Suède, ont assisté à la chasse ouverte à Rambouillet par M. Carnot. M. de Munster, qui était invité, s'est excusé au dernier moment.

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 28 décembre. — L'approche du centenaire de la mort de Louis XVI, le 21 janvier 1793 a eu pour résultat de raviver la folie sectaire du Conseil municipal de Paris.

Le citoyen Louis Lucipia a déposé deux projets de résolution réclamant, le premier, la démolition de la chapelle expiatoire, l'autre, l'érection, dans le square où s'élève ce monument, d'un buste de Le Peltetier de Saint-Fargeau, le conventionnel, l'un de ceux qui envoyèrent Louis XVI à l'échafaud.

M. Denys Cochin, repousse les accusations portées contre la mémoire de Louis XVI, et fait le procès de la Convention où, dit-il, parmi ces Brutus de théâtre, il y avait des âmes de valet.

M. Fromont Meurice parle dans le même sens.

Le préfet de la Seine formule des réserves sur le vote.

Les projets Lucipia sont ensuite adoptés : le premier par 54 voix contre 12, le second par 46 voix contre 14.

Une explosion accidentelle à New-York. — Morts Nombreux blessés

New-York, 28 décembre. — Une explosion de dynamite accidentelle a eu lieu ce matin, dans les chantiers de la Compagnie du tunnel de New-York. Les maisons voisines ont été ébranlées, quelques unes se sont effondrées, d'autres ont pris feu. Des employés ont été tués, six grièvement blessés, dont trois ne survivront probablement pas. Un grand nombre ont été blessés légèrement, d'autres ont perdu les bras ou ont les yeux crevés.

Tout le voisinage, sur le parcours d'un mille, est couvert de débris de verre.

L'explosion est due à l'imprudence d'un ouvrier, qui, pour faire dégeler trois barils de dynamite, avait allumé un grand feu tout autour. Cet ouvrier a été réduit en morceaux.

Referendum

Le Conseil municipal de Paris a décidé de consulter les électeurs sur la question du gaz à laquelle ils n'entendent, pour la plupart, rien et il refuse de les consulter sur la réintégration des Sœurs : une question que le peuple connaît bien.

Un grave accident à Paris. — Six victimes

Paris, 28 décembre. — Un très grave accident est arrivé à deux heures et demie à Ménilmontant, dans une fabrique de briques et de poteries du bâtiment appartenant à M. C. Bucker, rue Borfego, 49. On avait établi un plancher provisoire sur un ancien four et un brasero était placé au milieu ; le plancher s'est effondré et 20 ouvriers ont été précipités, dont six ont été grièvement blessés et brûlés.

Aux cris des victimes, les secours sont arrivés de toutes parts. Les gardiens de la paix de la mairie du 20e arrondissement sont accourus au pas de course; les blessés ont été transportés à l'hôpital Tenon.

Combat entre un ours et un lion

Limoges, 28 décembre. — La ménagerie Pezon installée en ce moment à Limoges, a été hier soir le théâtre d'un combat terrible entre un lion et un ours blanc.

Une foule énorme attendait la représentation, quand l'ours blanc qui ouvre la série des exercices entra dans la cage centrale.

Le lion Leo, un superbe animal, parvint, on ne sait comment, à ouvrir la porte qui le séparait de la cage centrale.

En une seconde, les deux bêtes sont aux prises et les griffes font couler le sang à flots, mais les forces sont manifestement inégales et l'ours blanc est terrassé.

M. Pezon, le capitaine Hensey, tout le personnel de la ménagerie, armés de fourches, de piques, de pieux, harponnent à travers les barreaux les féroces animaux qu'ils parviennent, non sans peine à séparer, aux applaudissements du public qui, pendant quelques minutes, était resté effrayé devant ce saisissant tableau.

L'ours blanc est grièvement blessé; l'os d'une patte est mis à nu et la tête et les flancs sont couverts de blessures dont quelques-unes sont dangereuses.

Le froid aux Etats-Unis

Londres, 28 décembre. — On télégraphie de New-York au *Standard*, que l'on vient d'éprouver pendant les fêtes de Noël, un froid sans précédent depuis une génération, la température étant descendue, pendant les six derniers jours, à 6° au-dessous de la température la plus basse des vingt dernières années.

Nos relations commerciales avec la Suisse

Berne, 28 décembre. — Les envois qui arrivent de France en Suisse le 31 décembre courant et qui seront placés avant minuit sous le contrôle de la douane fédérale, bénéficieront encore des droits du tarif conventionnel.

Bâle, 28 décembre. — L'association industrielle et commerciale de Bâle, engage les commerçants à refuser les marchandises françaises.

Berne, 28 décembre. — Le Conseil Fédéral a achevé ce matin, l'examen des majorations à apporter au tarif général pour environ deux cents produits agricoles et industriels de provenance française.

La taxe des vins en fûts est portée de 3 fr. 50 à 25 francs; pour les vins de champagne à 80 francs, pour les vins fabriqués à 50 francs, et pour les vins en bouteille, à 40 francs.

La taxe sur les confections est élevée de 300 à 600 francs.

Le bétail subit de fortes majorations ; cependant, dans l'intérêt des villes frontières, le bétail de boucherie est moins chargé. La taxe sur les bœufs est portée de 15 à 30 francs.

Berne, 28 décembre. — Voic les droits qui seront perçus à partir du 1er janvier prochain, sur les objets suivants, importés de France :

Machines et pièces détachées 12 francs au lieu de 4 fr. les 100 kilos; fers, 2 francs, étaient exempts; ouvrages en fonte de fer, 5 et 12 francs, au lieu de 2 fr. 50 et 6 francs; tissus blanchis et teints, 100 francs au lieu de 45 francs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 décembre. — On est calme aujourd'hui. Il n'a du reste circulé aucune nouvelle à sensation. Les oscillations de nos rentes ont eu beaucoup moins d'étendue qu'hier. Il serait à souhaiter qu'on recouvre un peu de sang-froid. Le comptant est bon, ce qui prouve que l'épargne ne se laisse pas trop effrayer.

Les places étrangères sont un peu hésitantes, sauf toutefois Londres, qui est extrêmement ferme. Le 3 0/0 a varié de 97.20 à 97.40, et finit à 97.30.

A noter un symptôme que l'on pourrait considérer comme favorable, c'est l'amélioration qui se produit sur les sociétés de crédit. Le Foncier entre autres a fait très bonne contenance et finit à 1007.50. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 760. La Société Générale est ferme.

Suez cote 2635. Il finissait hier à 2,637.50. Peu d'affaires sur nos grands chemins. L'amélioration est presque générale sur les fonds étrangers. L'Italien se relève vivement à 92.90. L'Extérieure cote 63 1/2. A remarquer la fermeté du Hongrois à 97 1/32. En Banque, bonne tenue des parts de soufres Romains à 240.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes.

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

LA CONGOLINE

On me trouve partout, je suis la Congoline ;
Je guéris en deux jours; l'hiver, je le domine;
Je combats les grands froids qui blessent les humains,
Et je veux qu'en tout temps ils aient libres les mains.
33413d *Parfumerie Victor Vaissier, Paris, Roubaix.*

REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1892
CANTONS DE ROUBAIX ET DE LANNOY

Janvier. — 1. Réapparition de l'influenza. — 5. Découverte, au fort Frasez, d'un cadavre que dévore un chat. Première apparition de la neige. — 6. Démission de M. l'abbé Vassart, professeur à l'Ecole nationale des Arts industriels. Ouverture de la « Bouchée de pain ». — 12. Une femme, horriblement brûlée, rue du Grand Chemin, succombe. — 14. Célébration, à Saint-Martin, d'un service solennel pour le repos de l'âme de Mgr Thibaudier. Retraite de M. Marais, inspecteur de la sûreté. Manifestation des élèves de M. Minssart, en l'honneur de leur professeur. Démission de M. Carlos Delattre, vice-président, et de M. Emile Roussel, membre du conseil supérieur de l'Ecole des Arts industriels. — 18. Une fillette de cinq ans trouvée gelée aux Trois-Ponts. Chûte mortelle d'un terrassier, rue de Blanchemaille. — 21. Un ouvrier peintre a la colonne vertébrale brisée, rue Nain. — 22. Première réunion de l'Union Catholique. Réception au ministère du commerce d'une délégation de la Chambre de Commerce de Roubaix, au sujet de la création, en notre ville, d'une école de commerce. Mort d'un brave légionnaire, M. Edmond Ployette. Nomination de M. Fluyghe comme inspecteur de la sûreté. — 23. Mort de M. le docteur Carrette, conseiller municipal. — 27. Le Frère Félicie meurt de l'influenza. Un jeune homme de Croix est brûlé vif dans un bac de teinture, rue du Coq-Français. — 31. Inauguration du nouveau tarif douanier.

***

Février. — 1. Rencontre de deux locomotives au pont de Mouveaux : pas d'accident de personne. Un homme est écrasé, boulevard Gambetta, sous deux caisses. — 2. M. Jules Roche, ministre du commerce, décide la création d'une nouvelle recette des postes et télégraphes à Roubaix. — 9. Un homme est broyé par un train à la gare de Croix. Fondation du comité roubaisien de « Souvenir Français ». — 11. Funérailles de M. N. Comerre. — 12. Tirage au sort pour le Canton-Est. Mort, à l'Hôtel-Dieu, de la sœur Sainte-Marie d'Assise. — 13. Tirage au sort pour le Canton-Ouest. — 14. Installation de M. Toulemonde-Bazin comme Président du Conseil particulier des conférences de Saint-Vincent de Paul de Roubaix. — 16. Arrivée à Roubaix du R. P. Gallen, missionnaire, maire de la commune de Port-Philippe (Belle-Isle). — 20. Mort de M. Demay, président du Cercle horticole. — 22. Messe militaire commémorative à Saint-Martin. — 23. Gustave Nadaud est reçu à la Société des gens de lettres. — 28. Lafargue donne une conférence à Roubaix : préparation au 1er mai électoral. — 29. Un vélocipédiste atteint mortellement un homme rue de la Gare.

***

Mars. — 1. Le mardi-gras à Roubaix. Manifestation à l'usine Louis Cordonnier, en l'honneur de M. Louis Cordonnier, nommé, avec M. Georges Heyndrickx, chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand. Une statistique révèle qu'il y a eu à Roubaix, en 1891, plus de 500,000 communions! — 6. Conférence de M. Justin Ruffelet à l'Union catholique. — 14. Arrestation de deux faux-monnayeurs à Lys-lez-Lannoy. — 19. Demande d'interpellation de M. Emile Moreau sur Notre-Dame de l'Usine. — 20. Intervention de M. l'abbé Lanselle dans une réunion socialiste très tumultueuse. — 25. Divulgation des fraudes de la maison Yancommerbeck. — 27. La Mi-Carême à Roubaix : il pleut. — 29. Une conférence de M. Henri Dereux au Collège. L'*Officiel* publie le décret de réorganisation du tribunal de commerce de Roubaix.

Situation météorologique. — Roubaix, 29 déc. — Hauteur barométrique, 762. Température. A sept heures du matin 6 degrés au-dessous de zéro
A une heure du soir 3 »
A cinq heures du soir 4 »

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Les réceptions, à la Mairie, à l'occasion du Nouvel An, supprimées. — La note-circulaire suivante a été adressée aux membres des corps constitués et aux fonctionnaires.

« Tout en ayant le vif désir d'entretenir de cordiales relations avec les corps constitués et les fonctionnaires, l'Administration municipale de Roubaix ne recevra pas cette année, à l'occasion du nouvel an. »

Mort, à l'Hospice, de la Sœur Sainte-Marie des Saints-Anges. — On nous annonce la mort, à l'Hospice, de la vénérable Sœur Sainte-Marie des Saints-Anges : la défunte — Clémence Delannoy, de son nom de famille, — comptait, en cet établissement, quarante-huit années d'incessants et dévoués services. Elle était née à Annappes, en juin 1823. En 1845, elle entra dans la Congrégation des filles de l'Enfant-Jésus, et fut immédiatement désignée pour l'Hospice de Roubaix.

Instruite et intelligente, la Sœur Sainte-Marie des Saints-Anges fit longtemps la classe aux orphelines, puis aux orphelins. Elle fut ensuite chargée du service du vestiaire des vieillards, et apporta dans ses fonctions cet esprit d'ordre et de régularité qui la caractérisait. Sa bonhomie et sa gaîté la faisaient adorer des vieillards.

Depuis longtemps, déjà, la santé de la Sœur Sainte-Marie des Saints-Anges était minée par une maladie du foie, mais la bonne Sœur ne voulait pas entendre parler de repos — et il fallut presque un ordre de l'administration pour le lui imposer. Elle a succombé, mercredi soir, à neuf heures, dans les sentiments de la plus édifiante piété.

Les funérailles de la Sœur Sainte-Marie des Saints-Anges, auront lieu samedi prochain, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame.

La taxe sur les billards et sur les cercles ou sociétés. — Les déclarations concernant les taxes sur les billards publics et privés, sur les cercles, sociétés et lieux de réunion où se paient des cotisations, sont, en ce moment, reçues à la Mairie.

Une disposition de loi du 16 septembre 1871 double les taxes des contribuables dont les déclarations sont inexactes ou tardives. Les déclarations doivent être faites avant le 31 janvier 1893.

Une petite fille grièvement brûlée. — La maison portant le numéro 14 de la cour Wroman, rue des Longues-Haies, a été, mercredi matin, vers 8 heures, le théâtre d'un pénible accident.

Mme Deschoemaker venait de retirer du feu un chaudron d'eau bouillante, pour faire la lessive, et l'avait déposé par terre, pour quelques instants seulement.

Sa fille Marie, âgée de huit ans à peine, qui circulait dans la pièce, butta étourdiment contre le récipient, et tomba sur les genoux dans le liquide.

La mère affolée enlève dans ses bras l'imprudente enfant, qui poussait des cris à fendre l'âme, et courut chez une voisine pour la prier d'aller en toute hâte réclamer l'aide d'un médecin.

M. le docteur Lepoutre arriva bientôt pour prodiguer ses soins à l'intéressante victime, et après un premier pansement, la fit transporter d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Vol dans un tramway, place de la Liberté. — Dans la soirée de mardi, vers huit heures, au moment où le car, venant de Lannoy, se rangeait au garage de la place Sainte-Elisabeth, un voyageur monta et prit place dans l'intérieur.

Il était de petite taille, et paraissait âgé de cinquante-cinq à soixante ans. L'ensemble de sa mise indiquait un marchand ambulant. Il demanda un billet pour la Grande-Place.

Lorsque la voiture fut arrivée à l'extrémité de la place de la Liberté, le conducteur, M. Perche, descendit, selon les instructions réglementaires, pour aller, au coin de la Grande-Rue, s'assurer que la voie était libre, et qu'on pouvait passer outre sans encombre.

Pendant son absence, qui n'avait duré que quelques instants, le voyageur disparut en emportant un filet que M. Perche avait déposé sur une banquette, et dans lequel il avait enfermé une bouteille de vernis, des brosses, des souches de contrôle, et différents autres objets, y compris un numéro du *Journal de Roubaix*.

Une personne assise en face de l'individu, frappée de son étrange allure, signala aussitôt l'incident au conducteur, dont la seule ressource fut de porter plainte à M. Vancostenoble, commissaire de police du 3e arrondissement.

Ce qui permet de supposer que le voyageur dont il s'agit, exerce le métier de colporteur, c'est qu'il a laissé, dans le car, un exemplaire tout neuf d'une chanson socialiste, œuvre du citoyen Capart, de Tourcoing.

Un accident de voiture, rue Lacroix. — Un boulanger du quartier de l'Epeule, M. Alphonse Vandenhauten, faisait sa tournée en ville, mardi soir, avec sa voiture. Il sortait de la rue Lacroix, vers sept heures et demie, pour entrer dans la Grande-Rue, lorsque le cheval buttta contre un monticule de sable, déposé à cet endroit, sans qu'on eût pris le soin de le pourvoir d'éclairage pour la nuit.

L'animal tomba sur le flanc, et le véhicule fut renversé du même coup. Le boulanger et un domestique qui l'accompagnait furent projetés sur le pavé. M. Vandenhauten se releva avec des contusions à la figure et sur plusieurs parties du corps, heureusement sans gravité. Quant au garçon il en fut quitte pour la peur.

Quelques instants plus tard, l'attelage, remis sur pied, pouvait reprendre sa route. Le cheval, dans sa chute, ne s'était fait aucune blessure; seule, la voiture avait été fortement endommagée.

Un accident s'est produit mercredi, à quatre heures du soir, dans un établissement industriel de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Un ouvrier ourdisseur, Augustin Lebourle, descendait l'escalier du troisième étage, avec un panier plein de bobines, lorsqu'il glissa et tomba avec sa charge jusque sur le palier du second étage ; un médecin a constaté une fracture de la jambe gauche et des contusions au côté. Le blessé a été transporté chez lui.

Croix. — *Réunion du Conseil.* — Le Conseil municipal se réunira samedi 31 décembre, à 8 heures du soir; voici l'ordre du jour :

1. Modification du taux de l'emprunt contracté en 1886; 2 Assurances de bâtiments communaux, risques découlant du logement des troupes en temps de paix; 3. Création d'un bureau de vote au Créchet, rapport de la Commission; 4. Ecole maternelle à l'Allumette, achat de terrain; 5. Etat estimatif de travaux à exécuter par soumission, boulevard de la Chapelle, approbation; 6. Communications diverses et vote de crédits.

Prévoyants de l'Avenir. — La recette de la 127e section se fera le dimanche 8 janvier et l'assemblée générale aura lieu le 29 janvier 1893.

Menton. Une personne, d'un âge mûr, très respectable, installée tout récemment à Menton, dans une villa confortable, prendrait quelques pensionnaires, qui trouveraient chez elle des soins très dévoués, une vie de famille et une bonne cuisine du Nord. Prendre l'adresse au bureau du journal. 65901—32742

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Les réceptions du Jour de l'An. — A l'occasion du renouvellement de l'année, l'administration municipale aura l'honneur de recevoir, suivant les traditions locales, le samedi 31 décembre, de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2 de l'après-midi, dans la grande salle des mariages, à l'Hôtel-de-Ville.

Un employé infidèle. — M. Degryse-Werbrouck, fabricant de coffre-forts, rue St-Jacques, à Tourcoing, avait, depuis trois mois, comme garçon de magasin, le nommé Alexandre Renard, âgé de 16 ans 1/2, demeurant à Roubaix, rue Saint-Louis, cour Lebrun.

On avait pleine et entière confiance en ce jeune homme, qui avait déjà été employé chez M. Degryse fils, place de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix. On l'avait chargé maintes fois de recouvrements importants, et encore lundi dernier, on lui confiait une somme de 1,400 francs pour faire un paiement au dehors.

Mardi, à 9 heures du matin, il était envoyé à Mouveaux pour toucher, une facture de 350 francs, chez M. le curé de la paroisse. Ne le voyant pas revenir, on alla aux informations. M. le curé s'était bien acquitté; mais le jeune homme resta introuvable, aussi bien à Tourcoing qu'à Roubaix. On sait qu'il a pris le premier car pour Lille, et on croit qu'il s'est dirigé sur Paris.

On apprit, en effet, que l'année dernière, le malheureux garçon avait déjà fait une première escapade d'un mois; et il aurait dit à des camarades que s'il recommençait, ce serait pour aller visiter la capitale.

Retour de Tonkin. — Un jeune homme de 26 ans, Maurice Stal, demeurant à la Croix Rouge, Maisons Flipo; a servi au Tonkin, et il semblerait qu'il se croit en pays conquis. Mardi, à dix heures du soir, il entrait au cabaret tenu par Mlle Louise Keuler, 102, rue Verte, et disait qu'il lui fallait de l'argent de gré ou de force. Comme on lui opposait un refus formel, il se porta à des violences sur la maîtresse de l'établissement, il lui prit, dans sa poche, une somme de 29 fr. et partit.

Il revint de nouveau à 11 heures 1/2, alors que tout était fermé. Comme on refusait de lui ouvrir, il arracha un volet, brisa un grand carreau de la valeur de 11 fr., et sauta dans la place par l'ouverture ! On avertit la police et cette étrange scène prit fin.

Mercredi, de grand matin, Stal s'empressa de rapporter 20 francs, promettant de compléter la somme à bref délai, et de payer les dégâts. Cependant cette singulière affaire aura des suites.

Un mari patient. — Mais il y a des bornes à tout; et rien n'est plus dangereux, dit-on, qu'un mouton enragé.

Camille Vahodenhove, dont nous avons déjà eu à parler, est certainement le plus infortuné des maris. Il a été successivement cabaretier à Lys-lez-Lannoy et à Wattrelos, et a dû quitter ces deux localités, et il s'est maintenant établi aux Chaq-Vies, près de l'Union.

Depuis plus de 5 ans, malgré ses déménagements, il a pour client assidu le nommé Emile Berthe, âgé de 35 ans, forgeron, demeurant rue de la Guinguette, à Roubaix. Mercredi à 1 heure du matin, comme il ne voulait pas encore s'en aller, Vanhodenhove s'arma d'un lourd tisonnier et en porta deux terribles coups sur la tête de l'ennemi de son repos. Le mari vint avertir la police et, pendant son absence, la femme ne se borna pas à donner des soins au blessé, qui perdait du sang en abondance, mais elle brisa tout son mobilier de cabaret.

L'affaire en est là.

Une bande de fraudeurs. — Ils étaient neuf ou dix, et ont traversé tout Tourcoing au pas gymnastique, armé chacun d'un énorme gourdin. Ils avaient tous des « cuirasses » bondées de poivre en grains ou de café vert. Il était 3 heures de l'après-midi quand ils sont passés rue des Poutrains. Ils ont ensuite pris par la rue du Dragon et ont dû traverser le chemin de fer de Tourcoing à Halluin, en suivant le sentier qui passe près du peignage de MM. Pollet-Caulliez et fils.

Linselles. — M. Masurel-Jonglez, conseiller général de Tourcoing doit procéder aujourd'hui, à Linselles, à une enquête relative au redressement du chemin d'intérêt commun n° 64 de Bondues à Bousbecque sur le territoire de cette commune.

Halluin. — *Une rixe.* — Une rixe s'est produite, hier après-midi, entre trois tisserands pris de boisson, Bernard Delepelaere, Adolphe Brackaval et Joseph Lisabeth. Des passants les ont séparés, non sans peine.

M. le commissaire de police a verbalisé contre ces individus pour coups et blessures réciproques.

Communications diverses

Les anciens militaires et marins ayant 14 ans de service et plus, sont priés de se trouver à la réunion qui aura lieu le 2 janvier, à 2 heures 1/2, au Café de l'Hôtel-de-Ville, Place de l'Hôtel-de-Ville, Tourcoing, pour leur donner connaissance de la 2e lettre de M. le Ministre de la guerre relative à la retraite. Apporter les états de service. Urgence.

LILLE

Réunion des filateurs de coton et de lin de la région du Nord. — Les filateurs de coton de la région du Nord de la France ont tenu hier, à Lille, à deux heures et demie, une réunion motivée par l'application au 1er janvier prochain de la nouvelle loi sur le travail des enfants et des femmes dans les usines et